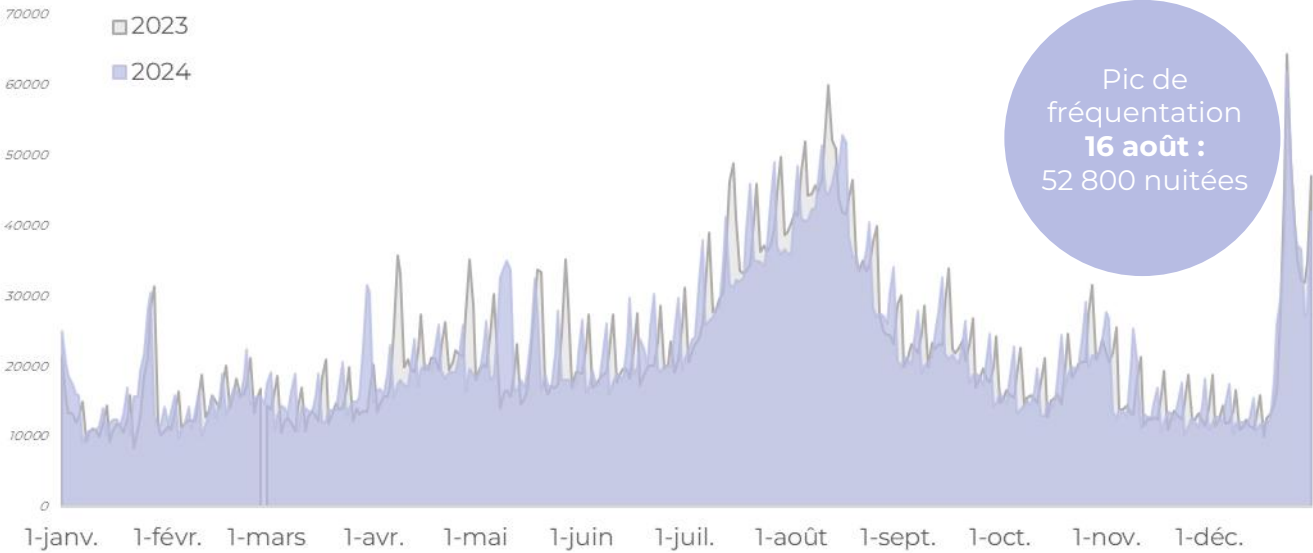


Bien comprendre les volumes : une nuitée touristique = 1 touriste vu entre 00h00 et 6h (cf. Déf. d'un touriste p2)

FRÉQUENTATION et nuitées touristiques

7,9 millions de nuitées touristiques totales (-2,5% / 2023) | 16% de la fréquentation des Charentes

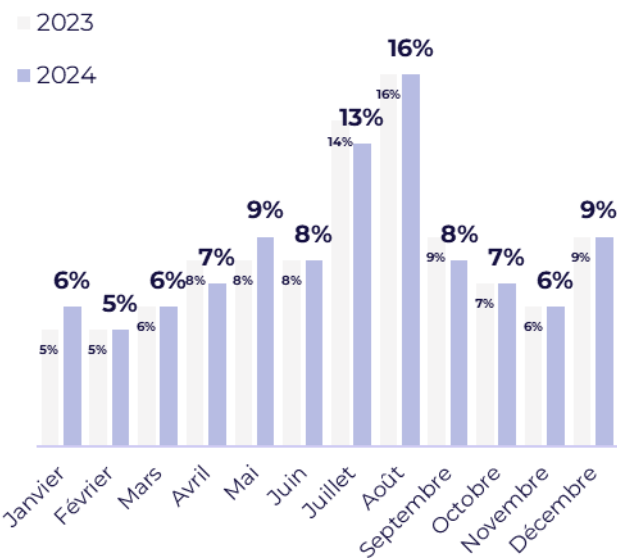


Saisonnalité touristique

Répartition des nuitées par saison

	Charente	Charentes
Avant-saison Avril - Juin	24%	25%
Haute-saison Juillet - Août	29%	42%
Après saison Septembre - Octobre	15%	14%
Arrière saison Janvier - Mars / Novembre - Décembre	15%	19%
SAISON Avril - Octobre	68%	81%

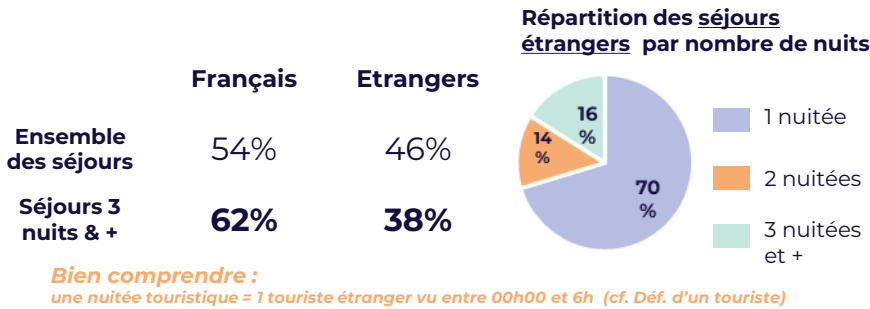
Répartition mensuelle des nuitées



Durée moyenne
de séjour

	CHARENTE	CHARENTES
Annuelle	2,3 jours	3,5 jours
En juillet/août	2,7 jours	4,4 jours

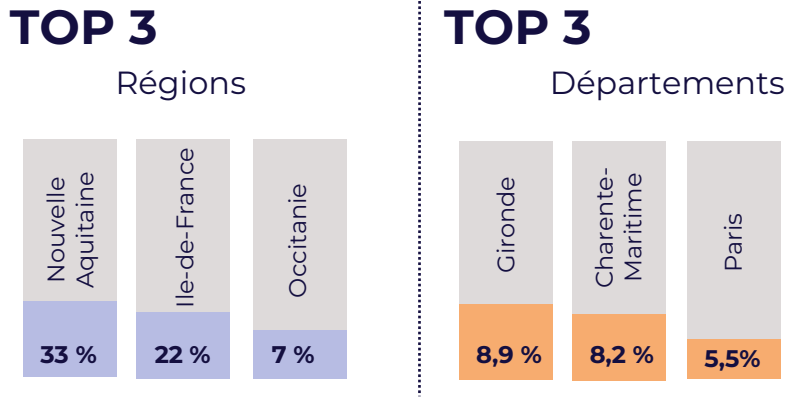
ORIGINE et nuitées touristiques



TOP 3

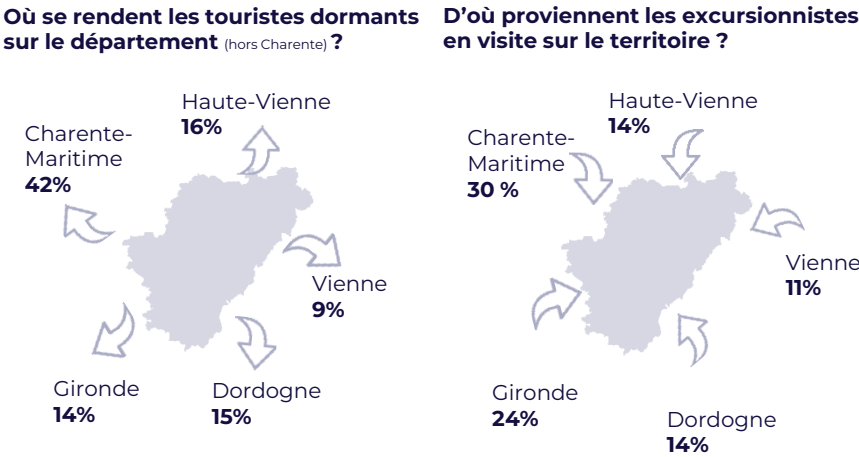
Nationalités

	Total Nuitées	Ensemble des séjours
1	Royaume-Uni	Royaume-Uni
2	Espagne	Espagne
3	Pays-Bas	Portugal



EXCURSIONNISMES

MOBILITÉ TOURISTIQUE



MÉTHODOLOGIE et lexique

Flux Vision Tourisme » est une solution innovante développée par Orange et co-construite avec le réseau Tourisme & Territoires. Ce dispositif est centré autour de la production d'indicateurs de mobilité à partir de l'analyse du déplacement des personnes via le réseau mobile.

Définition d'un touriste : Personne qui n'est ni résidente, ni habituellement présente dont, la zone d'observation n'est pas sa zone de résidence (zone de présence majoritaire sur laquelle la personne doit passer au moins 22 nuits) et qui a été vue de manière non récurrente sur cette zone : au maximum sur 4 semaines (au moins une fois par semaine) sur les 8 dernières semaines.

Le segment "touristes" comprend les touristes "classiques" de loisirs et d'affaires, ainsi que d'autres types de population qui répondent à la définition : transporteurs routiers qui passent la nuit dans le département, saisonniers ou personnes en mission professionnelle de moins de 22 nuits dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie ou le tertiaire... Ces mêmes catégories de personnes sont observées dans un autre segment selon leur temps de présence et de récurrence dans le département.

Définition d'un excursionniste : Personne présente plus de 2h sur la zone d'observation, ne réalisant pas de nuitée la veille et le soir du jour étudié et présente moins de 5 fois en journée (5 journées distinctes) sur les 15 derniers jours.



Avant-saison : avril - mai - juin
Haute-saison : juillet - août

Arrière-saison : janvier - février - mars / novembre - décembre
Après-saison : septembre - octobre